

LE TRANSIT AUTRICHIEN (1817-1843)

Quand la politique de haut vol joue la carte de la poste

James VAN DER LINDEN

CONFÉRENCE DU 2 JUIN 2007

Journée franco-belge

1. LA RIVALITÉ ENTRE LA FRANCE ET L'AUTRICHE CONCERNANT LE CONTRÔLE DU TRANSIT DU COURRIER ITALIEN.

De 1817 à 1839 elle concerne surtout le transit par la Suisse vers Huningue de la correspondance des États dits 'outré italiens' en provenance de Toscane, Rome et Naples.

La convention de 1817 entre la France et la Sardaigne assurait à la poste sarde le transit de toute la correspondance italienne (non autrichienne) pour la France.

En contrepartie, l'Autriche entama des négociations directes avec la Toscane, les États pontificaux, Naples, Modène et Parme pour reconquérir une partie du terrain concédé. Les États pontificaux penchaient du côté de la France.

2. LES ROUTES POSTALES PAR LA SARDAIGNE ET LA SUISSE

1817. La Sardaigne correspondait par trois routes importantes : Turin- Genève (Suisse) ; Turin – Florence (Italie) et Turin – Pont-de-Beauvoisin (France).

Cette voie postale fut mise à la disposition de l'Autriche quand le Prince de Metternich brisa la résistance de la Toscane et des États pontificaux et affaiblit les relations qu'entretenaient les États italiens avec la Sardaigne. La France était perdante dans un jeu qui devint très risqué pour l'Autriche.

3. LA PÉRIODE DE LA CONVENTION FRANCE AUTRICHE 1825 – 1830.

Au terme du traité, la France opta à nouveau en faveur du transit par la Sardaigne pour les correspondances des États 'outré -italiens' : La Toscane, le Royaume de Sicile et les États de l'Église, renvoyait les correspondances de ces États venant par Milan (Autriche) à Huningue.

4. LA SURCHARGE DES CACHETS D'ORIGINE ET LE MÉLANGE DES CORRESPONDANCES PAR METTERNICH EN 1830.

En rétorsion, Metternich ordonna de surcharger les cachets de départ de ces correspondances par les cachets des offices lombard-vénitiens et de les dissimuler dans les sacs de courrier provenant des villes de Lombardie-Vénétie. Ces manipulations sont incorrectement appelées « Censure Metternich ».

En voici un exemple : lettre de Messine vers Paris datée du 9 octobre 1830.

Dissimulation des griffes originelles et remplacement par des marques lombardo-vénitiennes.



Lettre de Messina 9 octobre 1830 pour Paris. Payé en Sicile 30 grana, dont 15 pour Naples (coin inférieur gauche).

De ces 15 grana, Naples bonifie 7 bajocchi aux États Pontificaux pour le transit ((à droite, à côté du cachet VÉRONE).

Au passage à Vérone apposition de la griffe noire VERONA pour dissimuler les cachets de Messine et de Naples (frappé au verso).

A Milan frappe du cachet L.I (Lettera Italiani) utilisé sur le courrier des États lombardo-vénitiens.

A Paris taxé 15 décimes comme pour une lettre en provenance d'Autriche.

5. LA BATAILLE POUR LA PRÉDOMINANCE MARITIME EN MÉDITERRANÉE

Le service des Paquebots à vapeur de la Méditerranée.

Le Lloyd autrichien

6. LE TRANSIT AUTRICHIEN VERS LA BELGIQUE